

Créneaux d'escalade libre LOIRE DIVATTE ESCALADE

Règles de fonctionnement



1- Les créneaux

Ils sont définis chaque année par les membres du CA. Pour la saison 2017/2018 ils sont les suivants :

- Le mardi du 20h45 à 22h30
- le mercredi de 19h30 à 22h
- le dimanche de 10h à 12h30
- le lundi à partir de janvier de 20h45 à 22h30

2- L'accès

L'accès à ces créneaux (nommés ci dessus) n'est autorisé qu'aux adhérents du club à jour de leur cotisation et en présence d'un responsable de salle nommé par le conseil d'administration. Ils peuvent accéder à la salle durant les créneaux d'utilisation libre (cités ci dessus) à condition d'avoir validé le passeport jaune ou orange. Ces Validations seront organisées par la club 2 fois par ans. . Les mineurs de moins de 14 ans peuvent grimper sous la surveillance effective et la responsabilité d'un parent ou adulte désigné par ceux-ci. Les mineurs de plus de 15 ans et plus seront sous la surveillance du responsable de salle.

3- La sécurité

Chacun veillera à appliquer les consignes de sécurité dictées par la fédération et affichées à la salle.

"La sécurité est l'affaire de tous et pas que du responsable de salle : nous sommes tous susceptibles d'une erreur liée à l'habitude, la distraction...Alors jetons toujours un œil autour de soi, et si l'on repère une erreur de la cordée voisine, on l'alerte avec le sourire" (FFME-imag juillet 2016)

Soyez vigilants, restez concentrés et faites preuve d'humilité.

4- Particularité du créneau du dimanche matin :

- Ce créneau est accessible aux adhérents du club à jour de leur cotisation (possibilité de licence journée au tarif de 10€ pour les non licenciés à prendre sur place)
- Présence d'au moins un membre d'un niveau passeport orange par famille ou petit groupe de grimpeur.
- Même principe pour les jeunes mineurs que vu précédemment.

- Présence d'un responsable de salle systématiquement.

5- Le responsable de salle

- Il devra être membre de l'association depuis 3 mois et être présent sur 2 séances avec un responsable déjà existant (tutorat).
- Les volontaires doivent se manifester auprès du CA. Ce dernier validera sa demande en fonction du niveau de pratique.
- Un engagement en binôme (un responsable et un suppléant), hebdomadaire et pendant la durée d'un trimestre minimum sera demandé.
- Chaque responsable se verra remettre un jeu de clefs nominatives. Il s'engage à ne pas les prêter ou en faire de double.
- **Sa mission** est :
 - l'accueil des adhérents, le renseignement du public, la vérification des adhésions et du niveau exigible des grimpeurs,
 - la surveillance du bon usage de la salle par les pratiquants et, en fonction de ses compétences, le conseil aux pratiquants.
 - en début de séance, descendre les cordes, vérifier que tout est en ordre (tapis, cordes passées dans les deux "wishares"), mise à disposition des baudriers et système d'assurance.
 - en fin de séance, remonter les cordes, ranger le matériel en s'assurant qu'il ne manque rien et renseigner le cas échéant la main courante (cahier mis à disposition)
 - pendant la séance, intervenir si besoin sur une cordée n'appliquant pas les règles de sécurité
 - intervenir en cas d'accident (gestes de 1er secours) et accéder à la trousse de secours pour les petits "bobo"

"Mais son rôle consiste surtout, par sa présence, sa bonne humeur, son humour, sa discrétion (entre autres) à accueillir les grimpeurs, les conseiller chaque fois que c'est nécessaire. En somme, à apporter la petite touche qui donne envie de venir encore plus souvent" (FFME-imag juillet 2016)

Fait à Le Loroux, le 15/05/2017

Pour le club

Nicolas LERAY